



CAMPAGNE DE PIEGEAGE DE RAGONDINS SUR VOTRE COMMUNE

Demande de régulation des ragondins

Cette fiche doit être retournée par courrier ou par mail à :

AGERAD
558 rue de la Gravière
33820 Saint Aubin de Blaye
(contact@agerad.com)

Pour chaque demande, la décision de mettre en œuvre une action de régulation relève des services de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE).

● Coordonnées du demandeur

Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

● Localisation de la demande (commune et précisions)

Commune :
Précisions :

● Descriptif sommaire des dégâts ou de la gêne occasionnée

.....
.....
.....

● Espèce et nombre d'individus aperçus (si possible)

.....
.....
.....

● Autorisation de piégeage

Je soussigné autorise l'AGERAD à piéger les ragondins et autres nuisibles sur ma propriété, pour le compte de la Communauté de communes de l'Estuaire.

Fait à, le
Signature

Code du site (ne pas remplir)
(Réservé à l'administration)